



## Litige avec mon avocat sur ses honoraires et prestations

Par **VANILLE**, le 21/11/2008 à 11:44

Bonjour,

Je me suis fait anarquer par mon propre avocat qui n'à pas exciter à me faire du chantage et me planter juste 5 jours avant l'audience alors qu'elle à percu plus des 3/4 de la somme convenue au débart.

En effet, je me suis rendu compte à plusieurs reprises que cette avocate était novice alors qu'elle prétendait être compétente. Elle ne s'avait pas de quoi elle parlait, elle me cachait les éléments et ne me disait rien. J'étais obligé de lui demander plusieurs fois les mêmes questions ou de lui dire ce qu'elle devait faire.

Puis sans m'en parler, je recoit une note d'honoraire de 400 € TTC en plus que prévus. Je lui demande des explications mais en vain. JAMAIS, je n'est recu de réponse et ça malgré divers mails et courriers. Tout comme ma demande de détail de ses honoraires. aucune réponse.

Je ne sait pas quoi faire et comment....

Comment peut'elle agir de la sorte et ne pas être sanctionner ? Pourquoi

Je vous remercie

Par **sma**, le 31/12/2008 à 07:56

Bonjour,

il y a des bons des moins bons et des mauvais dans tous corps de métiers...le mieux que vous puissiez faire est de contacter voir consulter(gratuitement)la boutique du droit ou un conseiller juridique.ils pourront vous aider à trouver une solution a votre problème et vous conseiller un autre avocat(ne surtout pas continuer avec celui la !!!).Cet avocat se doit de vous faire le détails de ses factures et tous honoraires qu'il vous fait payer...Bon courage pour la suite...meilleurs voeux 2009

Par **jeetendra**, le 31/12/2008 à 09:47

bonjour, lisez dans mon blog, mon article sur l'aide juridictionnelle, vous trouverez une réponse, bonne fête de fin d'année, cordialement

Par **VANILLE**, le **31/12/2008** à **12:10**

Bonjour,

Je vous remercie pour vos réponses. En effet, après renseignements, seul le batonnier va trancher mais sachant qu'il est élu par les avocats, généralement le pauvre crétin comme moi, perd toujours. C'est inamissible qu'un représentant de la loi agit en toute impunité...

Le seul conseil que je vous donne, ne jamais prendre n'importe quel avocat qui se trouve sur la liste des tribunaux ou pages jaunes. Faire très attention car pratiquement tous, pensent à leurs portes monnaies et sont incompétents. Il faut mieux prendre un avocat plus chère mais plus sérieux. Le problème est comment trouver un avocat réputé ? Comment les distinguer ?

Ils se croient intouchables et c'est vraix, la preuve. Je pensait bien faire en la payant des qu'elle le demandait.

Jeetendra, merci pour votre aide. J'ai ètè sur votre blog mais je n'arrive pas à trouver l'article me concernant. Pouvez vous m'éclairer, SVP, merci beaucoup

A plus tard

Par **jeetendra**, le **31/12/2008** à **12:19**

il se trouve dans mon blog, il y a plus de 20 articles, il faut chercher, cordialement

Par **kreavocat**, le **17/10/2009** à **00:50**

**Bonjour, confronté au même problème depuis la trouvaille et rencontres de plusieurs avocat (plusieurs mois avant octobre 09).**

**Ma rencontre avec un avocat avec un dialogue et un sentiment de confiance vis à vis de ma situation (sans ressources) m'a permis de continuer chemin avec. Seulement, en ayant procédé à la transmission des pièces originales (qu'il a conservé) et d'une convention d'honoraires avec un montant d'honoraire revu à la baisse, j'ai constaté après plusieurs envois de mails et appels, qu'il ne répondait jamais. Il s'était complètement absenté et ne disait rien. Alors, j'ai réussi plusieurs semaines après à joindre sa secrétaire qui s'est proposé de me rassurer et de me remettre les pièces originales, (photocopieuse en panne prétexte ;-( difficile). J'ai depuis le 28 septembre 09 attendu le résultat de ses diligences, lancés plusieurs mails mais rien, il n'a pas répondu j'ai donc envoyé un mail de dessaisissement de ses fonctions pour non preuve de diligences et pour non transmission de l'avancé de mon dossier. Surprise, la machine a remonté le mail et il a répondu, alors je vous prélève 500 sur les 1000 eur donné en cash (il en profite). J'ai relancé plusieurs cet avocat en expliquant que ma situation ne le permettait pas (sans ressources) qu'il le savait. Mais rien, aucune pitié**

**(même si c'était sa parole contre ses actes). J'ai renvoyé un second mail et là menace de saisir le batonnier. Alors ?. Rien il continue à me dire qu'il m'enverra un chèque de 500, et conservera les 500 autres. Il n'a jamais répondu à mes mails, il n'a jamais montré son travail, il n'envoie pas de compte détaillé, ni de preuves, et jure ne pas avoir reçu mes mails. Il veut m'envoyer la semaine prochaine mon dossier avec les pièces et un cheque de 500 au lieu des 1000 réclamés. Que me conseillez vous de faire pour qu'il me restitue purement et simplement mes 500 e supplémentaires(en clair la totalité car compte détaillé non fourni et saisi du bâtonnier non pris en compte), sans explication supplémentaire, car même par mail interposé auquel il répond maintenant, il fait semblant de contourner mes demandes ?. Aidez moi vite svp. La voie la plus rapide, et les mots les plus forts, les plus marquants seront les meilleurs.**

**merci**

**Par CALVET, le 30/11/2016 à 10:49**

Bonjour,

J'ai besoin d'un renseignement. Voici le cas que je vous expose :

- en 2005 j'ai divorcé (avec un 1er avocat), et bien que le liquidation de la communauté consistant dans la propriété d'une maison, ladite liquidation n'a jamais été faite.

- mon ex-mari a mis sa mère à demeure dans la maison commune, et ce, jusqu'en 2010.

- au décès de cette dernière, j'ai pris un nouvel avocat pour procéder à la liquidation de la communauté.

- pour ce faire, j'ai eu le droit à l'aide juridictionnelle totale (30/11/2011).

il est précisé dans la notification : "La décision d'admission à l'aide juridictionnelle est caduque si, dans l'année de la présent notification, la juridiction n'a pas été saisie de l'instance en vue de laquelle l'admission a été prononcée".

Malgré de nombreux appels de ma part, ainsi que moult mails mon avocat n'a jamais daigné répondre.

En mai 2015, la maison a été mise en vente par licitation (rendue impossible car mon ex-mari était sur place;, ce dont j'avais prévenu mon avocat si la vente ne se faisait pas avant janvier 2015 ; il n'a jamais cru devoir répondre à mes messages).

Il faut savoir aussi que cet avocat a "oublié" mon dossier pendant UN AN, à chaque fois que je le relançais, il me répondait : "votre dossier est sur mon bureau".....Je précise néanmoins que quelques actions ont été menées avant l'année écoulée, notamment rendez-vous chez le Notaire liquidateur pour les comptes de la communauté.

J'habite à Sète, le bien en question est aux alentours de Tarbes. En août dernier, j'ai pris une nouvelle Avocat à Sète. Nous sommes bloqués, mon ancien avocat refuse de lui envoyer le dossier sous prétexte que je n'ai pas payé !!!!

En conséquence :

- si mon Avocat de Tarbes avait fait le nécessaire en temps et en heure, la maison serait vendue, et je n'aurais pas d'honoraires à ma charge.

-je n'aurais pas été dans l'obligation de nommer une nouvelle Avocate pour défendre mes droits.

Que puis-je faire ?